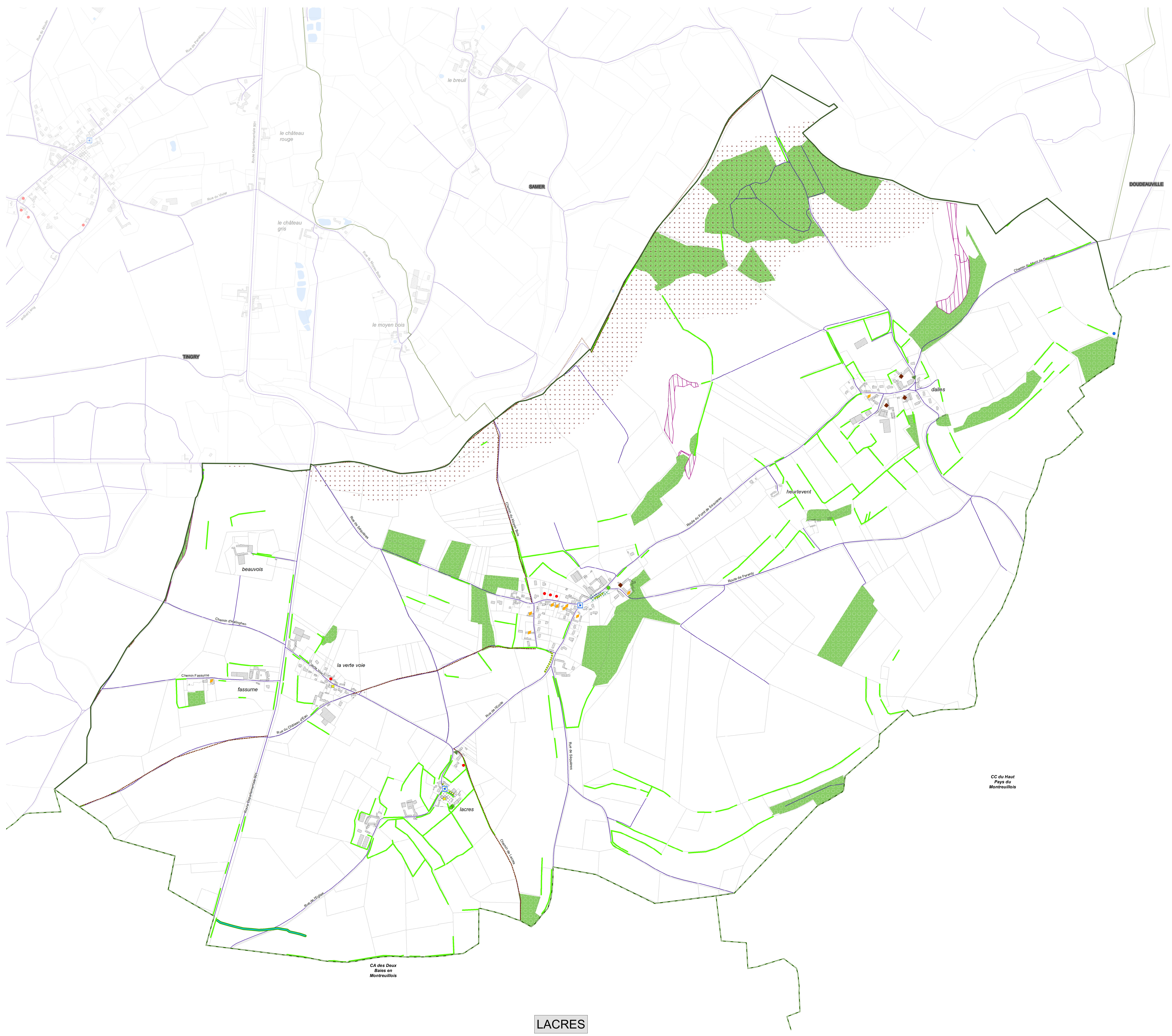




- ### Légende
- Eléments à protéger du patrimoine bâti (art. L151-19 du CU)**
- ▣ Bâtiment d'origine agricole
 - ◆ Manoir et Maison forte
 - ✦ Patrimoine religieux
 - ▲ Petit patrimoine
- Eléments à protéger du patrimoine naturel (art. L151-23 du CU et L151-19 du CU)**
- Haie à protéger, à maintenir, à créer ou à recréer
 - Sentier
 - Alignement d'arbres
 - Cours d'eau et ripisylve
 - ✳ Arbre Remarquable
 - Mare
 - ▨ Coeur de biodiversité (Forestier, Humide, Pelousaire)
 - ... Corridor Ecologique
 - Espace boisé classé
 - ▨ Espace vert à protéger
- HABILLAGE CADASTRE / FOND DE PLAN**
- Route départementale et Voirie
 - Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
 - Surface en eau
 - Bâtiment
 - Parcellaire
 - Cimetière
 - OAP Cadre de Vie
 - ▭ Limite des communes